



**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°29 du : 10 mars 2021

Délibération n° : 2021.001

Page 1 sur 2

Objet : Mise à jour du règlement intérieur du Conseil Syndical

Par suite d'une convocation en date du 02 mars 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 10 mars 2021 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Claudine CHRETIEN

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix			
Arnaud MURGIA	Pouvoir à Pierre LEROY	Éric PEYTHIEU	Excusé
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	Absent
Émilie DESMOULINS	Pouvoir à Jean-Marie REY	Gabriel LEON	Absent
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	Excusé
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	Excusée
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	Excusé
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	Absent
Mathieu ANTOINE	Présent	Maxime BERARD	Absent
Hervé WADIER	Présent	Valérie GARCIN EYMEOD	Absente
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	Excusé	Marie BAILLARD	Présente
Alice PRUD'HOMME	Présente	Patrick VIGNE	Absent

Vu

L'arrêté préfectoral n°2015-190-2 en date du 08 juillet 2015, actant la transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

La délibération 2020.016 du 07 octobre 2020 actant la mise à jour des statuts du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

L'arrêté préfectoral n°05-2021-03-02-002 en date du 2 mars 2021 approuvant les statuts du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

L'avis du bureau du 03 février 2021.

CONSIDERANT

Que le règlement intérieur du conseil syndical est à adopter dans les 6 mois suivant la date d'installation du comité, article L. 2121-8 et L. 5211-1 § 2 CGCT ;



005-200052801-20210310-DEL2021001-DE
 Reçu le 17/03/2021
 Publié le 17/03/2021

AP Prefecture

PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°29 du : 10 mars 2021

Délibération n° : 2021.001

Page 2 sur 2

Objet : Mise à jour du règlement intérieur du Conseil Syndical

Que la mise à jour des statuts du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, transmise en octobre 2020 aux EPCI pour validation, a été votée en leur sein ou réputée validée au vu du délai de 3 mois imparti pour ce faire ;

Le projet de règlement intérieur du conseil syndical du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras mis en annexe de la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11
Nombre de membres présents	9	Nombres de membres représentés	2
Nombre de suffrages exprimés		11	
Pour	11	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Valide la mise à jour du règlement intérieur du Conseil syndical.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
 Pierre LEROY

